

C'est une observation très curieuse, qu'à aucune époque, même aux plus beaux jours de la renaissance italienne, dans notre ville où le commerce amène une affluence considérable de méridionaux, l'Église de Lyon n'admit jamais la musique dans ses offices. Estimait-elle que la musique dût mal s'allier à la majesté de ses cérémonies, ou, dans ces siècles forts, la jugeait-on indigne d'avoir place dans le temple de la prière ? De Laprade, dont l'âme est bien lyonnaise, ne la jugeait pas ainsi lorsqu'il disait : « La musique replonge l'âme dans l'obscurité et dans le vague au lieu de l'éclairer. Elle attire l'intelligence en dehors d'elle-même et la noie dans l'indécision, dans la rêverie ; elle la disperse à travers la nature, elle replace enfin l'humanité sous l'empire du monde extérieur, quand la vraie mission des arts, semblable à celle de la religion et de la philosophie, rêvait de nous affranchir du joug de la nature et d'aider l'idéal à se dégager. »

Nos musiciens semblent avoir eu à cœur de justifier ce jugement sévère et quiconque a entendu travestir par le faux-bourdon, les hymnes liturgiques les plus sublimes, le *Veni Creator*, le *Te Deum*, le *Vexilla Regis*..., ne peut s'empêcher de conclure avec notre grand poète que « la musique est un dissolvant ». Il était naturel, dès lors, et depuis longtemps M. Morel de Voleine l'avait annoncé, que la décadence des cérémonies fût la conséquence fatale de l'introduction de la musique.

A côté de cette tendance du nouveau cérémonial qui est voulue et qu'il est par conséquent naturel d'y retrouver à chaque page, il est un autre point qu'il semble difficile de passer sous silence ; c'est la légèreté avec laquelle ont été traitées les questions historiques. Un travail de cette nature exigeait de longues recherches d'archives qui, évidemment,